

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation 1^{er} avril 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un le 7 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE, Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Absents : excusés : BODIN Serge ROULLEAU Marc VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/10

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Conformément aux lois de finances de 2020 et 2021 :

- Considérant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a pour conséquence que les communes n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation
- Considérant le taux appliqué à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires égal au taux figé de 2019 soit 9.75 %
- Considérant le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, ayant pour conséquence que ces dernières devront délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal en 2020 (13.22 %) et du taux départemental de 2020 (17.62 %) soit 30.84 %
- Considérant la volonté de la Commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2021 de reconduire les taux de 2020.

Les 2 taux 2021 sont donc fixés à :

-Taxe foncière propriété bâtie (taux communal de référence)	30.84 %
-Taxe foncière propriété non bâtie	31.33 %

Pour extrait conforme
Aux ormes le 8 avril 2021
Béatrice FONTAINE
Maire